



SITREVA Syndicat Intercommunal
pour le Traitement et la
Valorisation des Déchets

R A P P O R T D'ACTIVITÉ 2 0 1 5

SOMMAIRE

Le syndicat	4
Le comité syndical	6
Les ressources humaines de l'établissement	8
Le financement du service	12
La sécurité et la maintenance des sites	18
La communication auprès des usagers	20
Le respect de l'environnement	22
La collecte réalisée par nos adhérents	26
La collecte en déchèterie	28
Le transfert et le transport des déchets collectés	32
La valorisation	34
Les partenaires	39
Glossaire	40



Comme chaque année, Sitreva met à la disposition de tous le rapport de son activité, avec rigueur et dans la plus complète transparence, deux exigences qui constituent le moteur de notre action, au service du public et pour une gestion saine et durable de nos ressources et de nos équipements. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le Président,

Benoît PETITPREZ



LE SYNDICAT

Sitreva est un établissement public qui a été créé le 1er mars 1994 afin d'assurer la compétence du traitement, de la valorisation, du transfert des déchets et de l'exploitation des déchèteries que lui ont transférée à ce jour cinq syndicats de collecte :

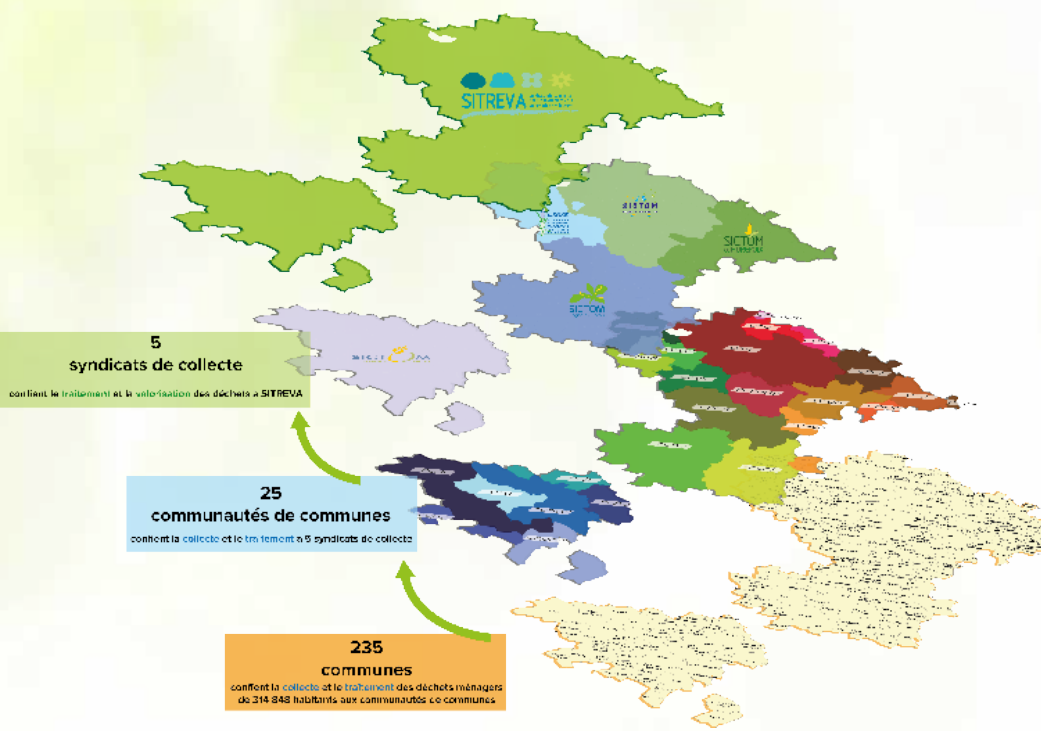
- Le SICTOM de la région d'Auneau
- Le SICTOM de la ré-

- Le SICTOM du Hurepoix
- Le SIRMATCOM de la région de Maintenon
- Le SICTOM de la région de Rambouillet

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, le syndicat est régi par les dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II du même code ainsi que par ses statuts, dernièrement modifiés par l'arrêté inter préfectoral du 10 juin 2013. Son siège est fixé à l'adresse suivante : Le Bois Gaillard à

Ouarville (Eure-et-Loir). Ses bureaux sont établis au 19 rue Gustave Eiffel à Rambouillet (Yvelines).

L'activité de Sitreva est répartie sur deux régions administratives (Ile-de-France et Centre-Val de Loire) et sur quatre départements (Yvelines, Essonne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher). Ce vaste territoire de 3 223 km² se caractérise par une disparité dans la densité de population et une diversité d'habitats qui génèrent diverses natures de déchets.



3 223
km²

235
communes

317 611
habitants

22
déchèteries

4
centres de transfert

1
centre de tri

1
unité de valorisation
énergétique

185 061
tonnes de déchets
traités

CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES



CENTRE DE TRANSFERT



SIÈGE ADMINISTRATIF

■ DREUX



COMPOSTIÈRE



■ CHARTRES

■ ETAMPES

CENTRE DE TRANSFERT







UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

DÉCHÈTERIE



■ ORLÉANS

-  Centre de tri
-  Unité de valorisation énergétique
-  Déchèterie
-  Centre de transfert

LE COMITÉ SYNDICAL

Sitreva est un établissement public. A ce titre, il est administré par un organe délibérant composé de délégués désignés par ses membres : le Comité syndical. L'organe exécutif de Sitreva est incarné par son président.

Les élus communautaires, issus des conseils municipaux des 235 communes qui composent le périmètre de Sitreva, ont désigné leurs représentants au sein des syndicats de collecte qui ont à leur tour désigné leurs délégués au sein du comité syndical de Sitreva.

Au sein de Sitreva, le nombre de délégués de chaque SICTOM est déterminé au prorata de sa population sur la base d'un délégué par tranche entière ou entamée de 5 000 habitants.

Ainsi, au 31 décembre 2015, le comité syndical de Sitreva est composé de 66 délégués titulaires (et autant de suppléants) :

- 8 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région d'Auneau ;
- 22 délégués titulaires représentent le SICTOM de l'Hurepoix ;
- 9 délégués titulaires représentent le SIRMATCOM de la région de Maintenon ;
- 18 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Rambouillet ;
- 9 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Châteaudun.

Ces élus ont élu parmi eux :

- Le Président ;
- Les Vice-présidents et membres du bureau ;
- Les membres des commissions.



1 - Christian SCHOETTL
Traitement et suivi de la délégation de service public



4 - Jean-Yves DEBALLON
Relations extérieures et institutionnelles



7 - Ann GRÖNBORG
Environnement, qualité, ICPE



10 - Daniel BONTE
Déchèteries



13 - Nicolas MURAIL
Logistique



2 - Daniel MORIN
Achats publics



5 - Pierres-Yves KOPPE
Contrôle de gestion et patrimoine



8 - Éric SEGARD
Travaux et équipements



11 - Jean-Marie GELÉ
Sécurité



Benoît PETITPREZ
Président



3 - Jean-Louis BAUDRON
Administration générale



6 - Dominique ECHAROUX
Finances et ressources humaines



9 - Emmanuel BIWER
Valorisation



12 - Chantal RANCE
Communication



Préparent les travaux du comité syndical et l'accompagnent dans ses missions :

- **La commission d'appel d'offres (CAO)** : elle ouvre les offres remises par les candidats à un marché public et attribue les marchés publics. Elle s'est réunie à 4 reprises en 2015.
- **La commission d'ouverture des offres de délégation de service public (COODSP)** : elle ouvre les offres remises par les candidats à une DSP et est consultée sur tout projet d'avenant à la convention de DSP. Elle s'est réunie en 2015 pour approuver l'avenant 13 à la convention de DSP.
- **La commission des finances** : elle est consultée sur toutes les questions afférentes au budget et aux finances du syndicat. Elle s'est réunie 4 fois en 2015.
- **La commission des déchèteries** : elle est consultée sur les conditions et les règles de fonctionnement du service d'accueil des usagers dans nos déchèteries.
- **La commission du traitement**

des déchets et du suivi de la DSP : elle assure le suivi du fonctionnement de la DSP et de ses outils. Elle s'est réunie en 2015 pour approuver les conditions de négociation et de rédaction de l'avenant 13 à la convention de DSP.

La commission consultative des usagers de services publics locaux (CCUSPL) est chargée de l'examen du rapport annuel de la DSP, de l'examen du rapport annuel d'activité et est consultée sur tout projet de DSP.

Enfin, deux instances dont la composition paritaire a été volontairement conservée malgré la réforme dont elles ont fait l'objet, assurent la bonne tenue du dialogue social dans l'établissement :

- **le comité technique (CT)** : il donne un avis sur toutes les questions d'ordre collectif touchant aux ressources humaines. Il s'est réuni 4 fois en 2015.
- **Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** : il est consulté sur tous les projets de décision relatifs à la pro-

tection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il exerce en outre une mission de prévention, d'analyse et d'inspection en matière de conditions de travail et de santé. Il s'est réuni 3 fois en 2015.

66
délégués titulaires
(et autant de suppléants)

7
réunions du comité syndical

73
délibérations
(dont 71 à l'unanimité)

LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉT

Sitreva a choisi de déléguer une partie de sa mission de service public – l'exploitation du centre de tri, situé à Rambouillet, et de l'Unité de valorisation énergétique, située à Ouarville – à la société VALORYELE (filiale de SUEZ), dans le cadre d'une convention de délégation conclue en 1995 pour une durée de 25 ans.

L'ensemble de sa mission est, pour le reste, assuré en régie par 116 agents organisés en 14 services répartis entre la direction générale et trois directions principales :

- la direction des services techniques
- la direction des finances
- la direction des ressources humaines

Structuration des services et formation professionnelle

Les effectifs de Sitreva sont composés pour l'essentiel d'agents de la fonction publique territoriale, titulaires ou en voie de titularisation. Issus majoritairement (85 %) de la filière technique, ils sont composés à 90,2 % d'agents de

catégorie C, à 5,3 % d'agents de catégorie B et à 4,5 % d'agents de catégorie A.

Cette composition ne reflète pas l'importance dans notre organisation de l'encadrement intermédiaire, indispensable relai de management compte-tenu tant de la densité de nos équipes par métier – 32 agents de déchèterie, 23 chauffeurs,... – que de leur dispersion sur notre vaste territoire.

C'est pourquoi un important travail d'accompagnement de nos chefs d'équipe et responsables de services est conduit par la direction des ressources humaines et formalisé depuis cette année au sein du plan de formation : il vise à la fois à les professionnaliser dans leurs missions et à accélérer leur accès aux grades mieux adaptés de la fonction publique.

Cette action s'intègre dans la politique de formation de Sitreva, désormais formalisée au sein du règlement de la formation adopté en septembre 2015 par le Comité technique, qui attribue à chaque agent de Sitreva un crédit d'heures de formation au-delà du droit individuel garanti par la loi – ainsi en 2016, chaque agent de Sitreva bénéficie d'un temps de formation de 70 heures – et définit le plan de formation en fonction des orientations stratégiques décidées annuellement par le Président, qui sont, en 2015 pour le plan de formation 2016 : structurer les services et professionnaliser les agents ; améliorer la qualité et l'image du service public ; favoriser l'intégration environnementale et le développement durable de l'établissement ; développer une culture de prévention des risques.

112

agents permanents

26

agents pour des missions temporaires

0,41

emplois pour 1000 habitants
(taux d'administration)

2 244

heures de formation

12

accidents de travail

15%

part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement

Rationalisation des effectifs et prise en compte de la saisonnalité de l'activité

Les métiers du déchet évoluent, tant avec la réglementation qu'avec les besoins des usagers, et les emplois de Sitreva s'adaptent en permanence à cette évolution.

Ainsi en 2015 encore, un nouvel emploi est apparu au sein de l'organigramme des services de Sitreva : celui d'agent chargé du contrôle des risques environnementaux. Sous l'autorité de la responsable de la sécurité des sites et de la veille environnementale, cet agent est particulièrement chargé de former les

ÉTABLISSEMENT

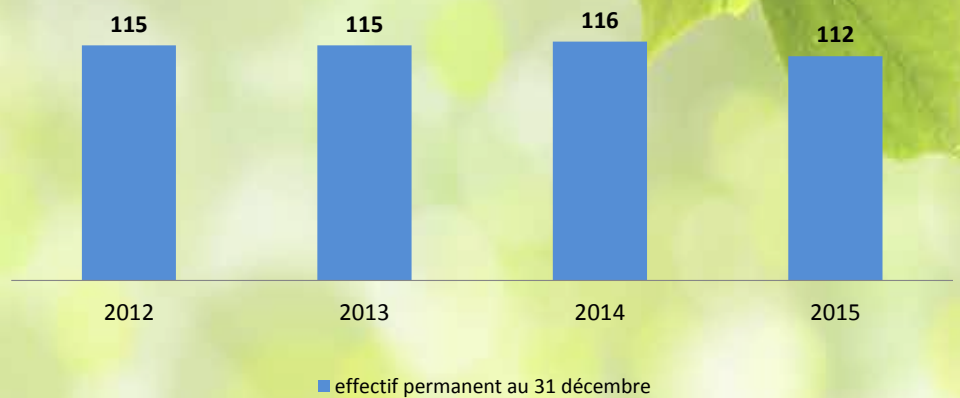
agents de déchèterie au tri et au stockage des déchets dangereux réceptionnés sur nos sites ; progressivement, il assurera également un contrôle préventif de la conformité de nos installations classées (ICPE) à la réglementation environnementale.

Cette démarche de développement des missions des services de Sitreva s'accompagne d'un travail d'optimisation de leur organisation et de suppressions d'emplois vacants ou non pourvus depuis longtemps. Le nombre d'emplois ouverts au tableau des emplois est ainsi passé en 2015 de 123 à 116, 112 étant effectivement pourvus.

Dès le 1er janvier 2016, ce chiffre sera augmenté par l'ajout de 8,5 emplois nouveaux consécutivement à la reprise en régie de l'activité haut de quai des déchèteries du secteur du SICTOM de la région de Châteaudun, dont le marché d'exploitation exécuté par la société COVED, à échoir le 31 décembre 2015, ne sera pas renouvelé.

Néanmoins, la mesure du taux d'administration du territoire de Sitreva confirmera la constance

Évolution de l'effectif permanent



de l'effort de rationalisation, celui-ci s'établissant à 0,41 agent pour 1000 habitants contre 0,5 agent il y a cinq ans.

Le resserrement rationnel de l'effectif permanent implique cependant qu'il puisse aussi être de façon souple fait appel à des renforts temporaires en saison haute. L'activité de Sitreva, en particulier dans ses déchèteries, est en effet très impactée par la saisonnalité – les quantités produites de déchets augmentent fortement au printemps et en été –, nécessitant le recours annuel à des agents saisonniers pour des missions temporaires de remplacement ou de renfort qui garantissent la continuité du service public. 26 salariés ont à ce titre travaillé au sein de Sitreva en 2015 dans le cadre de contrats ne pouvant excéder

6 mois. Par ailleurs, 6 des 112 agents permanents sont des agents contractuels.

Renforcement du dialogue social et protection de la santé

L'année 2015 a été marquée par l'installation des nouveaux élus du Comité Technique et notamment du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, nouvellement créé au sein de Sitreva dont l'effectif dépasse, depuis la modification apportée en 2012 au décret n°85-603, le seuil de création en interne de cette instance phare du dialogue social et de protection de la santé et de la sécurité des agents au travail.

Malgré la latitude laissée désor-



mais par la loi, Sitreva a tenu à conserver au sein de ces deux instances une représentation paritaire de son administration et de son personnel, garante de la bonne tenue du dialogue social.

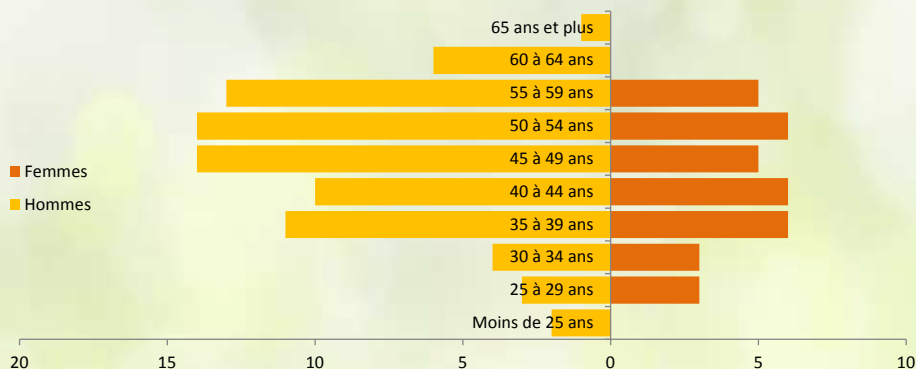
Le Comité technique a été réuni à 4 reprises en 2015, appelé à donner son avis notamment sur les évolutions du tableau des emplois et de l'organigramme, le nouveau dispositif de formation du personnel, la participation de l'établissement à la protection complémentaire de santé de ses agents ou la réorganisation des services d'astreinte.

Le CHSCT a été réuni à 3 reprises en 2015, intéressé essentiellement à la définition de ses règles de fonctionnement ainsi qu'au dossier particulier des conditions d'intégration du personnel contractuel des déchèteries de la région de Châteaudun, reprises en régie à partir du 1er janvier 2016.

Afin d'accompagner les travaux du CHSCT et dans une démarche globale de renforcement de la sécurité de ses agents au travail, un service « Santé et sécurité au travail » a été distingué au sein de l'organigramme des services de Sitreva, directement rattaché à la Direction générale des services. Son responsable, recruté en cours d'année, prendra ses fonctions le 4 janvier 2016. Il sera chargé de se constituer un réseau d'assistants de prévention au sein du personnel et de mettre en œuvre la politique de prévention des risques professionnels, sous l'impulsion du Président et du CHSCT.

La politique de Sitreva de protection de la santé de ses agents s'est également élargie en 2015 avec l'adhésion à la convention de participation à la complémentaire Risque proposée par le Centre de gestion de l'Eure-et-Loir et la décision concomitante d'uniformiser le taux de la participation financière de Sitreva aux cotisations d'assurance de

Pyramide des âges



Le personnel de Sitreva est à 30 % féminin et 70 % masculin. La moyenne d'âge est de 46,4 ans.

ses agents à hauteur de 30 %, contre 26 % en moyenne lorsque celle-ci s'appliquait aux cotisations des agents à leur mutuelle labellisée.



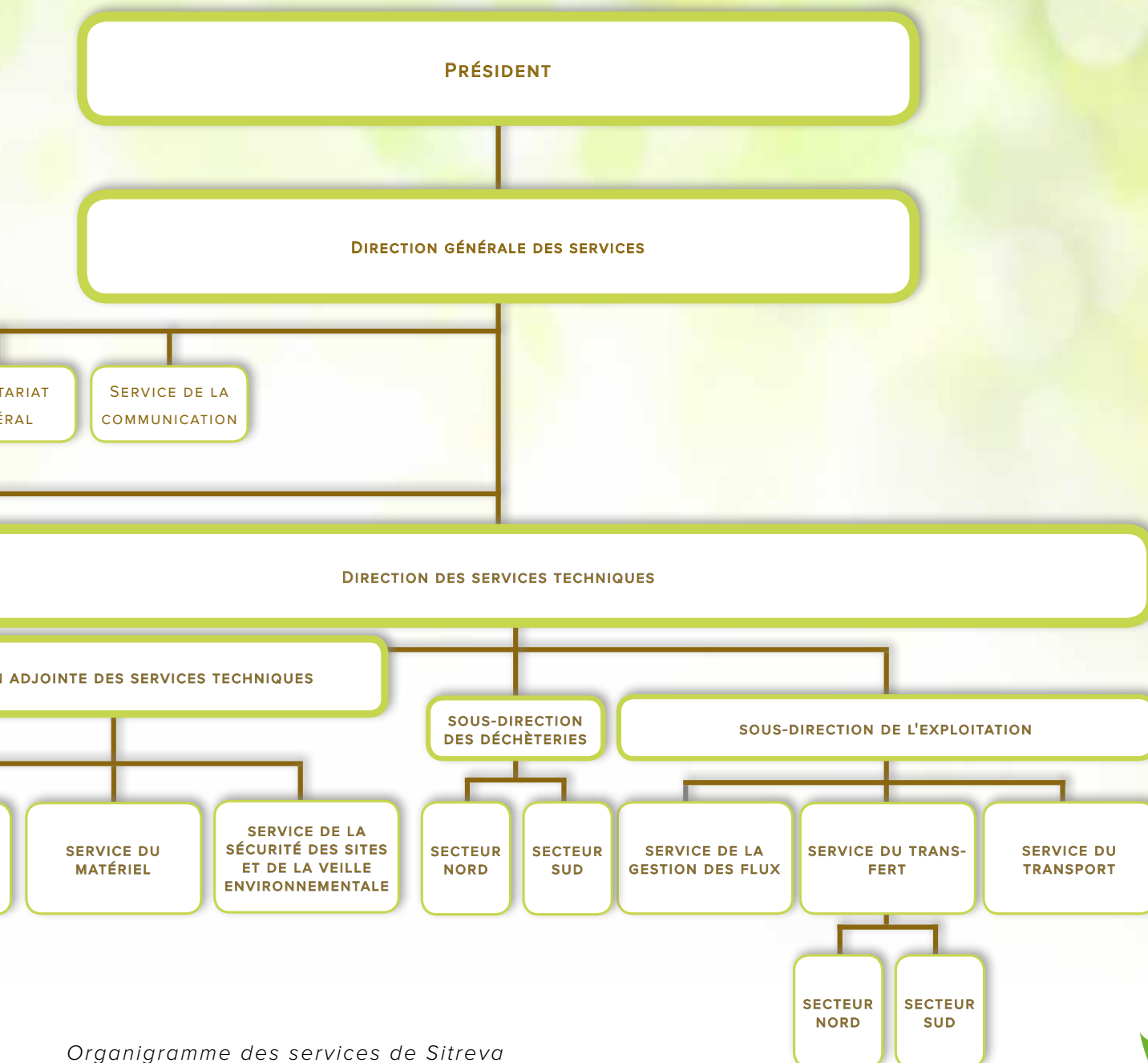
L'organigramme est le reflet de la démarche constante de structuration des services et rationalisation des effectifs de Sitreva. Au cours de l'année 2015, l'organisation des services a été légèrement modifiée afin de préparer l'extension des services d'exploitation des déchèteries du secteur du SICTOM de la région de Châteaudun.

Ainsi, la sous-direction des déchèteries a rejoint la sous-direction de l'exploitation dans nos bureaux de la rue Gousson.

Les missions de ces deux sous-directions ont été sectorisées : nord et sud, les déchèteries et centres de transfert du secteur sud étant dirigés en commun par le responsable du secteur.

Le secteur nord comprend les déchèteries de Auffargis, Bonnelles, Droue-sur-Drouette, Gazeran, Harleville, Nogent-le-Roi, Pierres, Rambouillet, Roinville, Saint-Arnoult-en-Yvelines, et les centres de transfert de Rambouillet et Droue-sur-Drouette.

Le secteur sud comprend les déchèteries de Angerville, Arrou, Châteaudun, Cloyes-sur-le-Loir, Janville, Ouarville, Ouzouer-le-Marché, Voves, et les centres de transfert de Ouarville et Châteaudun.



Organigramme des services de Sitreva

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Dans un contexte global de réduction du poids des finances publiques sur l'économie réelle, Sitreva a poursuivi en 2015 son effort d'optimisation parallèle de ses ressources et de ses charges, condition du dégagement durable d'une capacité d'auto-financement suffisante pour financer ses nouveaux investissements et améliorer son action au service de ses adhérents et de ses administrés.

Maîtriser les équilibres dans un environnement incertain

À l'issue de son exercice 2015, Sitreva présente un résultat de fonctionnement excédentaire de

1 045 302 € (2 036 750 € compte tenu de l'excédent reporté) : ses dépenses réelles s'établissent à 29 113 361,38 €* et ses recettes réelles à 33 113 784,36 €. Ce résultat lui permet d'afficher une capacité d'auto-financement nette de 912 543,00 €.

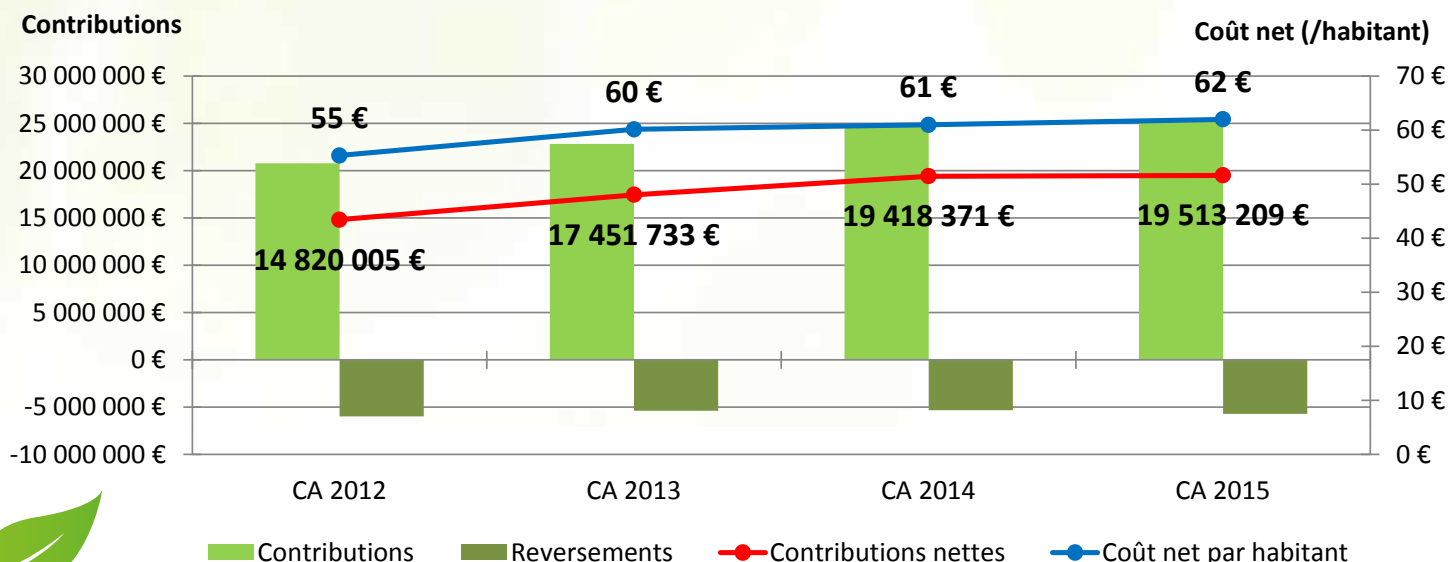
Cette situation, qui permet à Sitreva d'affronter sereinement l'avenir, illustre les efforts continus de l'établissement de saine gestion de ses ressources et de rationalisation de ses besoins dans un contexte particulièrement incertain en 2015.

L'exercice s'est en effet caractérisé par deux faits majeurs : la baisse de la production électrique de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et du produit associé à sa vente sur le marché, et la chute des prix de reprise des journaux-magazines et des plastiques.

Sitreva est financièrement intéressé à la vente de l'électricité produite par son unité de valorisation énergétique, gérée en délégation de service public par la société Valoryele. Mais la redevance perçue par le syndicat en 2015 a été fortement

diminuée. D'une part, le contrat d'obligation d'achat qui réglait et fixait le prix d'achat par EDF de l'électricité produite par l'UVE est arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et n'a pu être légalement renouvelé. En effet depuis le 1er janvier 2015, l'électricité doit être vendue sur le marché libre, sans garantie de prix. Cette situation a entraîné une forte diminution du prix moyen du MWH – celui-ci, qui était de 61,96 € en 2014, n'a pas dépassé 42,00 € en 2015 – et Valoryele a proposé une modification des modalités de calcul de la redevance énergétique reversée annuellement à Sitreva. D'autre part, du fait d'importants travaux d'entretien sur le turbo-alternateur de l'UVE, rouage essentiel du système de production d'électricité, celui-ci a été stoppé pendant 11 semaines, réduisant d'autant la production électrique de l'usine. Afin de préserver le ratio de haute performance énergétique, condition d'un taux réduit de TGAP, les tonnages incinérés pendant la période ont dû également être limités, empêchant le seuil d'intéressement de Sitreva aux tonnages incinérés d'être atteint. Ce sont ainsi 681 000 €

Evolution des contributions des adhérents de Sitreva



de recettes qui ont été perdues par Sitreva en 2015 par rapport à 2014 au titre de sa délégation de service public.

Autre élément ayant fortement impacté les ressources de Sitreva en 2015 : la baisse des recettes des filières de traitement (-10,16%). Ce recul est lié essentiellement à la baisse des prix de reprise des filières « Journaux-magazines » (-18,46 % sur l'année), consécutive à la fermeture partielle du plus gros site français de recyclage ; « Plastiques » (-20,45 % sur l'année), amorcée au cours du dernier trimestre, par suite de la baisse des cours du pétrole ; « Métaux » enfin (-27,65 %), depuis la fin de l'été, conséquence du ralentissement de l'activité mondiale.

Malgré ce contexte défavorable, Sitreva a maintenu en 2015 ses efforts de maîtrise budgétaire.

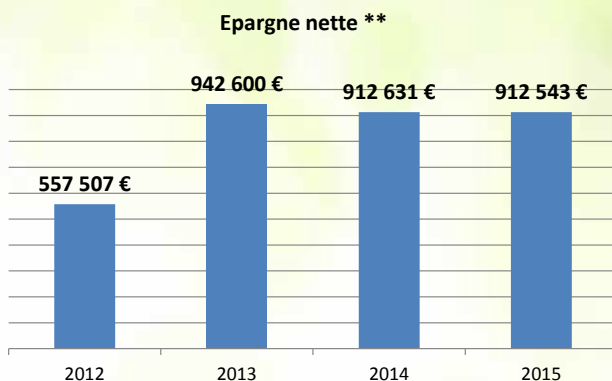
S'agissant des frais de personnel, l'année 2015 avait été prévue avec différentes augmentations d'un total de 126 000 € liées à des facteurs externes à Sitreva. A cela se sont ajoutés 41 000 € en cours d'année, dépense non prévue mais intégralement compensée par les remboursements de l'assurance statutaire.

Les autres frais de gestion du syndicat, qui regroupent à la fois des charges fixes, des charges liées à l'activité en régie qui varient en fonction de l'activité et le marché de gestion des déchèteries de Châteaudun hors traitement, sont à l'issue de l'exercice 2015, en retrait de 214 000 € par

rapport au réalisé 2014.

Le travail de désendettement du syndicat, indispensable au ménagement de nouvelles marges de développement, s'est également poursuivi. A l'issue de l'exercice 2015, la dette du Syndicat a été ramenée de 19 012 010 € à 16 972 672 €. La capacité de désendettement¹ du Syndicat est ainsi à son meilleur niveau depuis plus de dix ans, soit 4,2 années.

Ainsi, malgré une augmentation des taux de base des contributions de ses adhérents de 1,5%, celui de la contribution pour l'incinération des ordures ména-



gères et des encombrants ayant été spécialement augmenté de 7,02 €/Tonne, le coût de Sitreva pour ses administrés est resté stable en 2015, s'établissant à 62 €/habitant contre 61€/habitant en 2014.

Le strict encadrement de l'action de Sitreva par les marchés publics

Cette maîtrise des coûts est le fruit d'un travail constant des services, en particulier de celui de l'Achat public. Près de 90% des dépenses de

62 €

coût du service par habitant

4,2

capacité de désendettement en années

912 543 €

capacité d'autofinancement

32 200 538 €*

dépenses de fonctionnement

1 045 302 €

résultat de fonctionnement de l'exercice

4 291 681 €

dépenses d'investissement

* Compte-tenu d'une opération neutre rattachée analytiquement en dépenses et en recettes.

** L'épargne nette est ce qui reste de l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette. Le montant ainsi dégagé correspond au montant mobilisable par le syndicat pour financer de nouveaux emprunts.

charge à caractère général 2015 de Sitreva ont en effet été réalisées dans le cadre de marchés publics.

28 procédures nouvelles ont été mises en œuvre tant en appel d'offres qu'en procédures adaptées pour un montant total de 5,4M €. Elles ont abouti à la conclusion de 45 marchés, principalement des marchés de services mais aussi de fournitures et de travaux.

Garantir la capacité de renouvellement et de modernisation des équipements

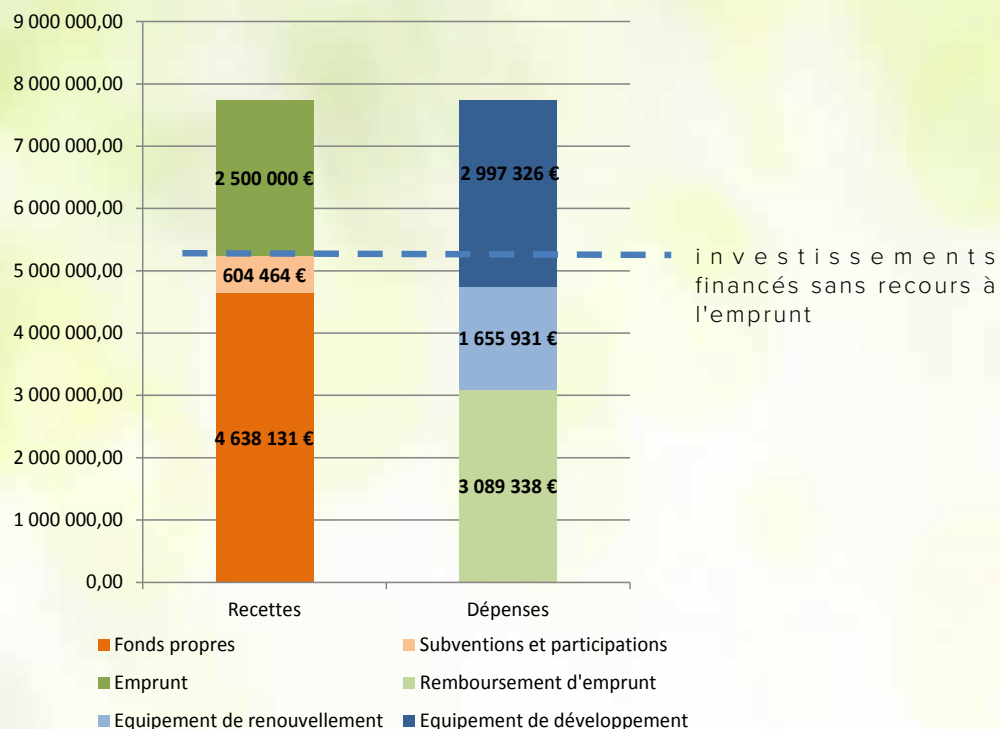
Depuis plusieurs années, Sitreva porte une attention particulière à la maîtrise de son endettement sans compromettre pour autant sa capacité d'investissement et de développement.

Dans ce cadre, l'exercice budgétaire 2015 a initié une méthode de partition claire des dépenses d'équipement entre les investissements de développement, financés par l'emprunt sans compromettre le programme de désendettement, et les investissements de renouvellement, exclusivement autofinancés.

L'année 2015 a été marquée par le lancement de gros projets tels que la reconstruction de la déchèterie de Bonnelles ou la déconstruction de l'usine d'incinération de Châteaudun pour la transformer en centre de transfert. Ces projets ont été initiés en 2015 mais ont été inscrits en restes à réaliser car ils se termineront en 2016.

A l'issue de l'exercice, la dette par habitant de Sitreva est passée de 61€/habitant en 2014 à 54€/habitant en 2015, soit une baisse de plus de 11%.

TYPE DE PROCÉDURE	NATURE	NOMBRE DE MARCHÉS	MONTANT TOTAL €HT
APPEL D'OFFRE OUVERT	SERVICE	24	1 822 943
	FURNITURE	2	709 873
	TOTAL	26	2 532 816
MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE	SERVICE	13	931 804
	FURNITURE	3	268 776
	TRAVAUX	3	1 679 702
	TOTAL	19	2 880 282
		45	5 413 098



Répartition des investissements 2015

	CA 2015 + RAR
Transformation de l'UIOM de Châteaudun en centre de transfert	588 210 €
Passage en régie des déchèteries de Châteaudun	994 904 €
Reconstruction de la déchèterie de Bonnelles	1 231 946 €
Autres opérations de développement	182 266 €
Sous-total Développement	2 997 326 €
Polybenne, camions, tracteurs, semi-remorques	1 469 029 €
Autres opérations de renouvellement	186 902 €
Sous-total Renouvellement	1 655 931 €
TOTAL	4 653 257 €



L'année du service Achat public, en bref

- Réalisation de marchés inhérents à l'adhésion du SICTOM de la région de Châteaudun et de la fin de vie de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Châteaudun.
- Absence en 2014 sur une période de 9 mois de la responsable du service. De fait, le service réduit à un seul agent a dû prioriser les procédures d'où un report sur 2015.
- Des procédures particulièrement complexes, notamment pour les assurances et les marchés de travaux.

45
marchés

5,4 M€
dévolus

L'année du service Gestion budgétaire et comptable, en bref

- Développement d'un outil de suivi des facturations
- Classement des investissements par opération et l'amélioration de leur suivi
- Préparation du passage à la dématérialisation
- Amélioration du suivi des délais de paiement

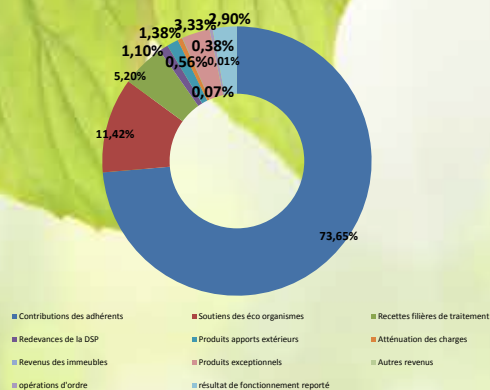
2 667
mandats

1 379
titres

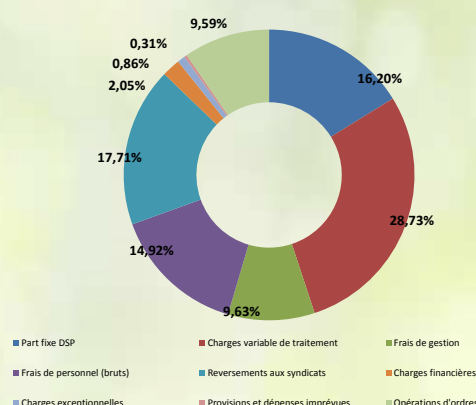


FONCTIONNEMENT

Recettes



Dépenses

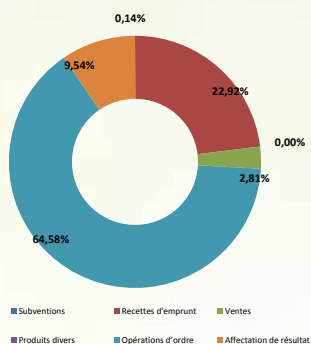


Contributions des adhérents	25 216 450 €
Soutiens des éco organismes	3 909 193 €
Recettes filières de traitement	1 782 035 €
Redevances de la DSP	376 144 €
Produits apports extérieurs	473 952 €
Atténuation des charges	193 426 €
Revenus des immeubles	22 323 €
Produits exceptionnels	1 139 188 €
Autres revenus	2 532 €
Opérations d'ordres	130 597 €
Résultat de fonctionnement reporté	991 448 €
TOTAL	34 237 288 €

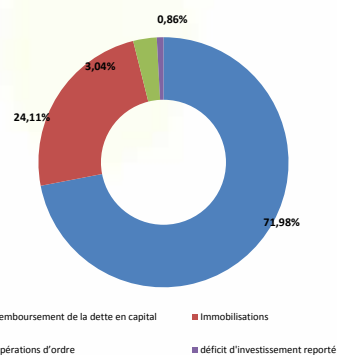
Part fixe DSP	5 216 313 €
Charges variables de traitement	9 251 533 €
Frais de gestion	3 101 746 €
Frais de personnel (bruts)	4 805 493 €
Reversements aux syndicats	5 703 241 €
Charges financières	658 926 €
Charges exceptionnelles	276 110 €
Provisions et dépenses imprévues	100 000 €
Opérations d'ordres	3 087 176 €
TOTAL	32 200 538 €

INVESTISSEMENT

Recettes



Dépenses



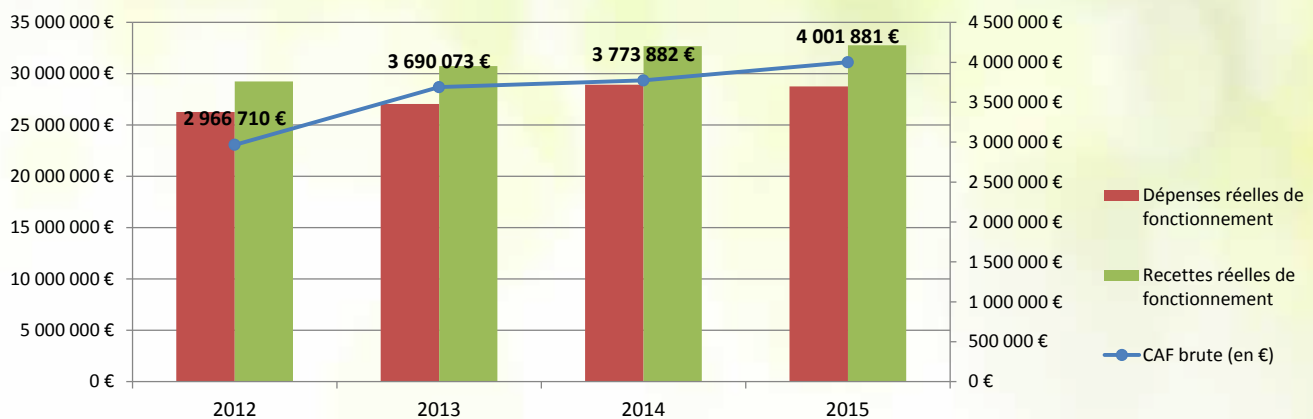
Recettes d'emprunt	1 050 000 €
Subventions	6 432 €
Ventes	128 833 €
Produits divers	0 €
Opérations d'ordre	2 958 343 €
Affectation de résultat	436 988 €
TOTAL	4 580 596 €

Remboursement de la dette en capital	3 089 338 €
Immobilisations	1 034 908 €
Opérations d'ordre	130 597 €
Déficit d'investissement reporté	36 838 €
TOTAL	4 291 681 €

RATIOS

	2012	2013	2014	2015
CAF brute	2 966 710 €	3 690 073 €	3 773 882 €	4 001 881 €
CAF nette	557 507 €	942 600 €	912 631 €	912 543 €
Dépenses réelles de fonctionnement (/habitant)	98 €	93 €	92 €	91 €
Recettes réelles de fonctionnement (/habitant)	109 €	106 €	104 €	104 €
Dépenses réelles d'investissement (/habitant)	15 €	22 €	16 €	13 €
Encours de la dette au 31 décembre	19 773 276 €	20 035 262 €	19 012 010 €	16 972 672 €
Encours de la dette (/habitant)	74 €	69 €	61 €	54 €
Capacité de désendettement (en années)	6,67	5,43	5,04	4,24

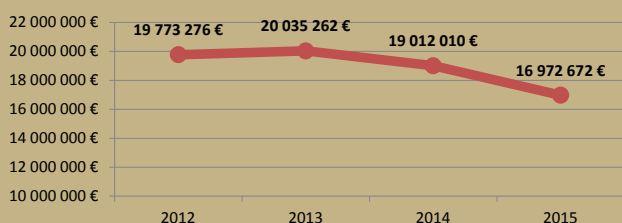
Évolution de la CAF brute



L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles (hTR) de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement

Encours de la dette au 31 décembre



A l'issue de l'exercice 2015, la dette du Syndicat a été ramenée à 16 972 671,96 €. La capacité de désendettement¹ du Syndicat est ainsi à son meilleur niveau depuis plus de dix ans, soit 4,2 ans : c'est-à-dire que, toutes choses étant égales par ailleurs, si le Syndicat consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement du capital de sa dette, ce dernier serait remboursé en 4 ans et deux mois et demi.

LA SÉCURITÉ ET LA MAINTENANCE DES

Certains sites, notamment les déchèteries et les centres de transfert, peuvent être la cible de vols ou d'actes de vandalisme. Sitreva se doit de proposer à ses usagers des équipements optimisés, sécurisés et exempts de dégradations. A cette fin, le service Sécurité des personnes et des biens et le service de la Maintenance sont chargés de garantir la qualité du service en veillant à la sécurité des agents et des usagers, et à la préservation de l'intégrité des sites.

Le service Sécurité des personnes et des biens de Sitreva a en charge la gestion des droits

d'accès sur les sites (attribution de badges et de codes d'accès), le suivi des contrats pour les fermetures électromagnétiques, la vidéo protection, les systèmes anti intrusion et le contrôle des accès ou des vidéos en cas d'intrusions.

Un agent à temps plein est chargé de ces missions et a déposé en 2015 51 plaintes pour un montant de préjudice estimé à 61 495 €.

Le service assure également une maintenance de premier niveau pour toutes les petites réparations (réparation de grillage en cas d'intrusions, remplacement des cadenas,...)

Une année marquée par une baisse sensible des vols en quantité et en gravité.

Le nombre de vols et le coût moyen par vol ont tous deux chuté d'environ 45%. Deux facteurs peuvent expliquer cette baisse, d'une part les condamnations importantes obtenues en milieu d'année 2014, et d'autre part la baisse du prix des métaux

de 30% en 1 an. Les 3 sites les plus touchés en 2015 étaient également dans le quatuor de tête en 2014. Il s'agit d'Harleville, de Droue-sur-Drouette et de Bonnelles.

Les flagrants délits nécessitent un déplacement rapide du Service sécurité des personnes et des biens de Sitreva sur place ou/et dans les locaux des forces de l'ordre, de nuit ou le week-end dans 50% des cas.

51

plaintes déposées

61 495 €

de préjudice estimé

1 206 €

montant moyen du préjudice par plainte

4

flagrants délits

Une friche industrielle en attente de devenir

Située sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt, cette friche industrielle est à vendre depuis des années. Dans l'attente de cette vente, Sitreva a décidé en 2015 de valoriser ce patrimoine en y accueillant différents intervenants extérieurs. Entre août et décembre 2015, le site a été occupé totalement ou partiellement plus d'1 jour sur 2 ! Le GIGN y a organisé deux exercices. Le SDIS a quant à lui investi le site pendant 3 semaines pour y installer un camp d'entraînement au sauvetage déblaiement. Pas moins de 40 pompiers ont ainsi pu y suivre une formation complète en conditions réelles. Enfin, des étudiants en école de cinéma sont venus filmer un court métrage post-apocalyptique dans l'ancienne usine. Le site est aujourd'hui dans les bases de données des lieux de tournage aux décors naturels pour la télévision et le cinéma. Et qui sait, peut-être pourrez-vous le reconnaître dans le prochain blockbuster américain...



S SITES

Des déchets convoités

Les déchets valorisables, constitués de matières recyclables, ont une valeur marchande. S'ils sont à ce titre source de recettes pour Sitreva, participant au financement du service public, ils suscitent aussi la convoitise des voleurs qui n'hésitent pas à vandaliser nos déchèteries pour y pénétrer et se les procurer. Ces actes de malveillance constituent chaque année un préjudice certain et coûteux que nos efforts permettent heureusement de réduire.

L'intégrité de tous les sites assurée par une maintenance permanente

Composé de 4 agents et d'un responsable, le service de la Maintenance est chargé de mettre en œuvre et d'effectuer tous les petits et gros travaux pour maintenir dans un état de fonctionnement optimal les

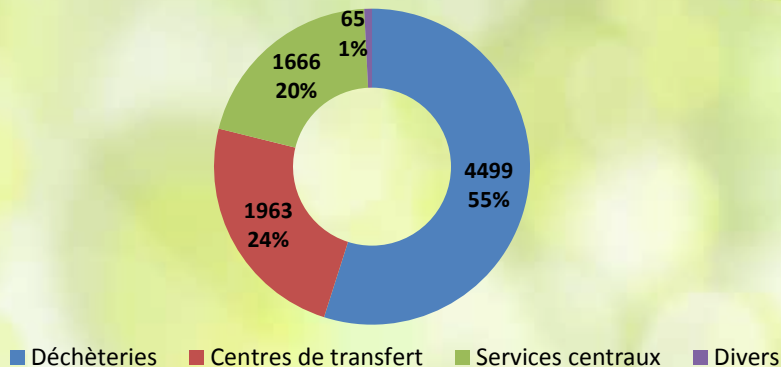
sites et les bâtiments dédiés au Service Public.

La majorité des interventions du service ont été consacrées aux déchèteries, aussi bien pour l'entretien périodique des sites et leur aménagement (espaces verts, plomberie, métallerie,...) que pour y effectuer les réparations faisant suite aux dégradations occasionnées par les actes de vandalisme (réparation de clôtures ou de portails notamment).

L'année 2015 a en outre été marquée par une forte implication de tous les agents du service sur les chantiers parallèles de déconstruction de l'usine d'incinération de Châteaudun et d'aménagement du centre de transfert de Châteaudun.

Ainsi, le service est intervenu à près de 80% sur les déchèteries et les centres de transfert.

Répartition des heures d'intervention du service de la Maintenance



5

agents de maintenance

8 194

heures d'interventions



Mise en peinture des guides-bennes pour le centre de transfert de Châteaudun

LA COMMUNICATION AUPRÈS DES USAGERS

Pourquoi faut-il trier ses déchets ? Comment s'y prendre pour bien les trier ? Comment faire pour que le geste de tri soit acquis durablement ? L'utilisateur du service public est le premier maillon de la chaîne du tri et la communication de Sitreva a pour unique objet son information. Pour remplir sa mission, la communication de Sitreva se doit d'être au plus proche des usagers afin de les informer des choix politiques et économiques de gestion du service public et de les aider à améliorer le geste de tri.

Nos meilleurs outils de communication sont nos équipements

Chaque année Sitreva accueille le public pour lui faire visiter ses équipements. En effet, il

n'est rien de plus efficace que de montrer concrètement aux usagers ce qui se passe après leur geste de tri. En immersion dans le centre de tri des emballages ménagers à Rambouillet ou dans l'Unité de Valorisation Énergétique de Ouarville, les ambassadeurs du tri de Sitreva et de ses adhérents font visiter les installations à des groupes scolaires ou adultes.

En 2015, le centre de tri SETRI a accueilli 1638 visiteurs enfants et adultes notamment lors des portes ouvertes organisées au mois de novembre.

L'unité de valorisation énergétique a reçu quant à elle la visite de 191 personnes pour l'essentiel en provenance des SICTOM des régions d'Auneau et de Rambouillet.

Du renfort à la com'

Pour répondre au mieux aux attentes des usagers et de ses syndicats adhérents, Sitreva a renforcé son service communication en recrutant un ambassadeur du tri prenant en charge les animations scolaires et le développement des outils de communication nécessaires.

Ainsi, depuis septembre 2015, 21 classes de cours élémentaire ont bénéficié d'une animation pédagogique sur le tri des déchets ménagers réalisée par le service communication de Sitreva.

	ANIMATIONS	VISITES OU CONTACTS
ANIMATIONS SCOLAIRES*	21	502
VISITES D'ÉQUIPEMENT	47	1829
STANDS D'INFORMATION	4	1272
TOTAL	72	3603

1 638
visiteurs au centre de tri

1 198
scolaires ont visité le
centre de tri

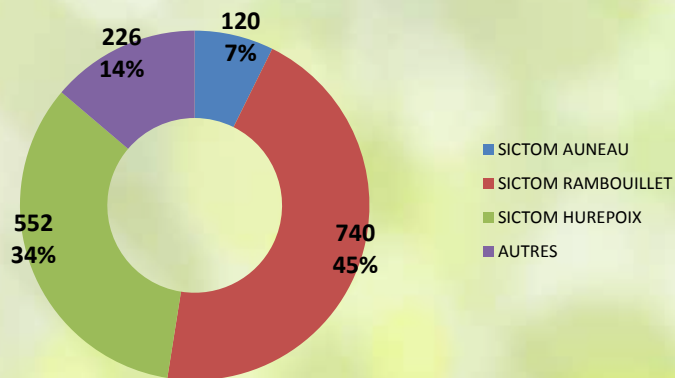
21
animations en milieu
scolaire
(de septembre à décembre)

4
événements organisés

3 984
visiteurs uniques par
mois sur le site internet
(+26%)



Répartition des visites du centre de tri SETRI



Sitreva fait son cinéma

Conscient de la difficulté matérielle ou financière que rencontrent certaines écoles à se déplacer pour visiter le centre de tri des emballages, le service communication a fait réaliser un film sur le centre de tri afin de le rendre accessible et visible par

le plus grand nombre. Le film est projeté lors des animations scolaires, et est visible sur le site Internet de Sitreva.

<http://www.sitreva.fr/le-syndicat/visites/infrastructures.html>



Apprendre en jouant

Il n'y a pas de meilleur moyen pour les enfants que d'apprendre en jouant. L'apprentissage du bon geste de tri n'échappe pas à la règle. Aussi, les animations sont rendues interactives par l'utilisation systématique de jeux et la mise en place d'ateliers ludo-éducatifs imaginés et créés par le service communication. Qu'ils soient anciens ou récents, ces dispositifs contribuent grandement à la bonne transmission du message de communication.

Salon du développement durable - Carrefour Rambouillet - 3 jours - mars 2015

Journée de l'environnement - Centre de Loisirs de Changé - 1 jour - juin 2015

Agriculture et Patrimoine - Bergerie Nationale Rambouillet - 2 jours - septembre 2015

Portes ouvertes au centre de tri des emballages ménagers - Rambouillet - 1 jour - novembre 2015



taire de traitement (sauf pour le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun dont la collecte fait l'objet d'une prestation externe du fait de l'exploitation des sites par un prestataire de marché) puis, depuis octobre 2015, par un prestataire de marché de collecte et de traitement. Les autres déchets dangereux ont été transportés par les prestataires de marché ou les éco-organismes des filières correspondantes.

Garantir l'intégrité environnementale de nos installations

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement sont désignées communément sous l'appellation « Installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE) et sont soumises à une législation et une réglementation particulières. Localement, ce sont les services de l'Inspection des installations classées, au sein des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) pour l'Île-de-France, qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police admi-

nistrative.

En relation avec ces services d'inspection, Sitreva veille à la conformité permanente de ses installations classées aux normes exigées par la réglementation.

Tous les sites exploités par Sitreva sont des ICPE : l'usine de valorisation énergétique de Ouarville, le centre de tri de Rambouillet, la plateforme de compostage, les centres de transfert, et les déchèteries.

Si le contrôle périodique de la conformité à la réglementation

de nos ICPE soumises à enregistrement (tous les cinq ans) ou autorisation (tous les sept ans) est réalisé par les services de l'Etat, celui de nos installations soumises à déclaration doit être réalisé tous les cinq ans par Sitreva, par le biais de cabinets privés spécialisés dont les rapports sont transmissibles aux services de l'Etat.

Dans ce cadre, toutes les installations classées de Sitreva ont été contrôlées au cours des dernières années. En 2015, ce sont les déchèteries de Arrou, Cloyes-sur-le-Loir, et Ouzouer-

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ICPE

Les installations soumises à **Déclaration**
Centres de transfert de Châteaudun ; Bailleau-Harleville ; Droue-sur-Drouette ; Ouarville.
Déchèteries de Arrou ; Cloyes-sur-le-Loir ; Ouzouer-le-Marché ; Gazeran.
Compostière de Ouarville

Les installations soumises à **Enregistrement**
Déchèteries de Angerville ; Auffargis ; Bailleau-Harleville ; Bonnelles ; Droue-sur-Drouette ; Janville ; Nogent-le-Roi ; Ouarville ; Pierres ; Roinville ; Saint-Arnoult-en-Yvelines ; Voves.

Les installations soumises à **Autorisation**
Centre de transfert de Rambouillet.
Déchèteries de Châteaudun ; Rambouillet.

le-Marché qui ont fait l'objet de cet audit.

Au cours des derniers contrôles périodiques ou directement par nos services, 6 non-conformités majeures ont été relevées sur plusieurs de nos installations et, bien que n'empêchant pas le fonctionnement réglementaire des sites concernés, ont fait en 2015 l'objet prioritaire de l'action de nos services.

Sur 13 de nos sites a été relevée l'absence de disconnecteurs à l'entrée des réseaux d'eau potable, dont l'objet est de garantir l'absence de reflux de l'eau potable dans le réseau public de distribution et prévenir le cas échéant toute pollution accidentelle de celui-ci. Les disconnecteurs ont été commandés par le service de la Maintenance qui réalisera les travaux d'installation à l'été 2016.

Sur 12 sites, l'absence de vanne d'obturation à la sortie du réseau d'assainissement des eaux pluviales, censée permettre la rétention des eaux sur le site en cas d'incendie ou de pollution éventuelle, a été constatée. Les vannes ont été achetées et seront installées en 2016. Une partie des travaux sera réalisée par le service de la Maintenance, l'autre partie faisant l'objet d'un appel d'offre.

Sur 15 de nos déchèteries, l'absence de couverture de nos bornes de collecte des huiles minérales, censée protéger ces bornes des intempéries et éviter la pollution éventuelle des sols par dispersion des coulures, a été relevée. En outre, 12 bornes ne disposant pas d'un dispositif anti-débordement doivent également être mises aux normes. Dans ce cadre, un dispositif de couverture des bornes a été validé et son installation sur les différents sites concernés fait l'objet d'un appel d'offre en cours d'attribution fin 2015, tandis qu'une étude est menée pour l'installation de nouvelles bornes.

Sur 11 sites, un plan actualisé recensant la situation des locaux, la topographie, les réseaux et

les risques, dont l'existence faisait défaut, est en cours de constitution.

Le défaut signalé sur un site d'étanchéité de la plateforme et de séparation des alvéoles de stockage des déchets a fait l'objet d'une ligne spécifique de crédits budgétaires. Les études liées à l'opération ont été lancées ; elle devrait être réalisée en 2016.

En outre, plusieurs éléments de nos installations doivent faire l'objet de contrôles spécifiques réguliers en sus des contrôles périodiques susvisés :

- leur niveau sonore ;
- la teneur des rejets d'eaux pluviales ;
- les installations électriques ;
- les équipements de protection contre l'incendie ;
- les séparateurs à hydrocarbures installés sur leurs réseaux d'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement.

La fréquence de ces contrôles varie selon la catégorie des ICPE

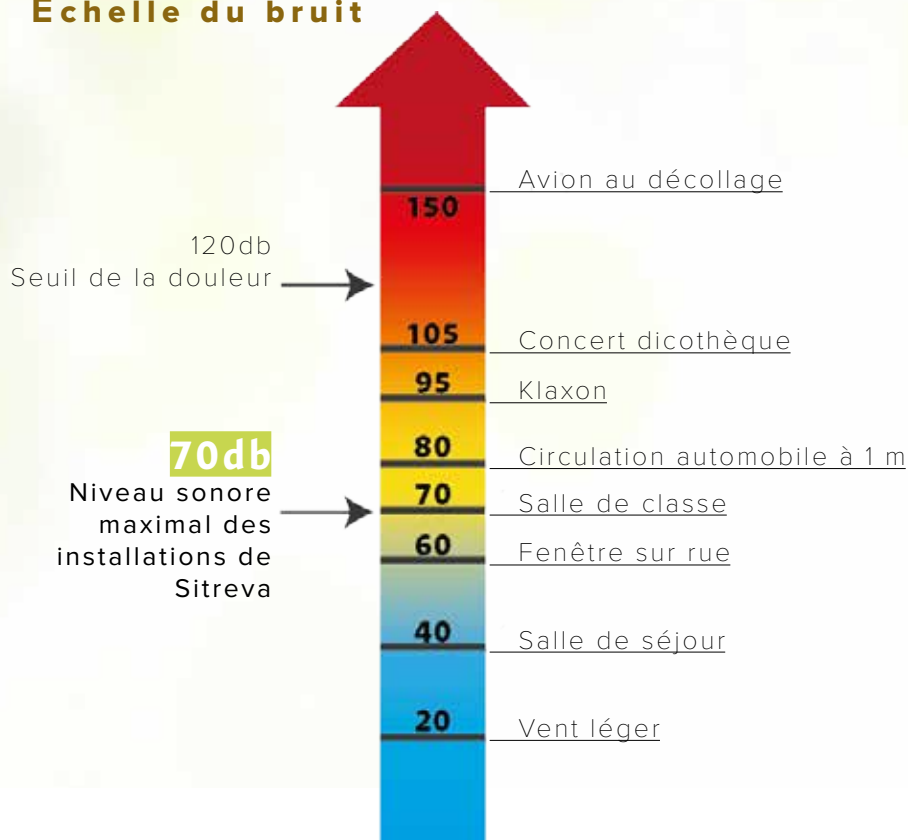
concernées. En 2015 a été poursuivie la campagne triennale de mesure du niveau sonore de nos différentes installations, ainsi que de la teneur des rejets d'eaux pluviales. Tous nos sites disposent, pour chacun de ces contrôles, d'un rapport actualisé attestant de leur conformité à la réglementation.

Inscrire le développement durable au cœur du fonctionnement de l'établissement

Chaque année les services de Sitreva adoptent de nouveaux procédés afin de minimiser l'impact de leur fonctionnement sur l'environnement.

Le service de l'Achat public met désormais en ligne sur une plateforme d'achat (achatpublic.com) l'ensemble de ses procédures. L'information des candidats est donnée par le biais de cette plateforme qui publie des avis au journal officiel mais également

Echelle du bruit



Rejets atmosphériques de l'UVE

Les analyses réalisées sur les rejets atmosphériques de l'UVE valident la qualité du traitement des fumées, tant sur la captation des dioxines et furannes, métaux lourds, que sur les oxydes d'azote. L'ensemble des mesures réalisées en continu et l'ensemble des campagnes ponctuelles, confirment des niveaux de rejets très en deçà des seuils réglementaires.



sur le site internet de Sitreva. Il n'a été ainsi procédé à aucun envoi de dossier de consultation en format papier. Toutefois, le nombre d'offres dématérialisées reste encore stable et sectorisé. Il est observé que certaines professions (en particulier prestations de services intellectuels, cabinet d'avocats, architectes, maîtrise œuvre, informatique...) ont recours de façon quasi systématique à la dématérialisation. Dans les autres corps de profession cela reste encore à la marge.

En comptabilité, le suivi informatique des pièces justificatives a été amélioré afin d'arriver, à fin 2015, à une dématérialisation totale des échanges de ces pièces avec la Trésorerie. Les mouvements comptables dans le domaine des payes et des marchés sont également concernés. L'intégralité des documents envoyés en Trésorerie l'est aujourd'hui sous format électronique, ce qui entraîne une importante économie de papier

et de frais d'affranchissement.

La gestion des bâtiments est également soumise à une approche environnementale. Tous les convecteurs électriques d'ancienne génération des bureaux du siège administratif ont été remplacés par des radiateurs plus récents ; les éclairages des couloirs ont été équipés de systèmes d'allumage et d'extinction automatique ; des éclairages de tubes néons ont été remplacés par des éclairages à LED.

Concernant les services techniques, les chauffeurs ont été sensibilisés à l'éco conduite et les produits phytosanitaires ont été supprimés de l'entretien des espaces verts.

Toutes ces mesures protectrices de l'environnement doivent également permettre de réaliser des économies d'énergie et ainsi de diminuer l'empreinte écologique de Sitreva.



LA COLLECTE RÉALISÉE PAR NOS ADHÉRENTS

Les syndicats de collectes procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes des points d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des centres de transfert de Sitreva, soit directement en centre de tri ou à l'UVE.

Après une hausse conséquente des tonnages collectés en 2013 et 2014, on constate une baisse de 2,3 % des tonnages collectés en 2015, avec une baisse significative de 6,4% pour le SICTOM de la région de Châteaudun.

108 692

tonnes de déchets collectés par nos adhérents

343

Kg par habitant

-2,7 %

collectés en 2015

72 217

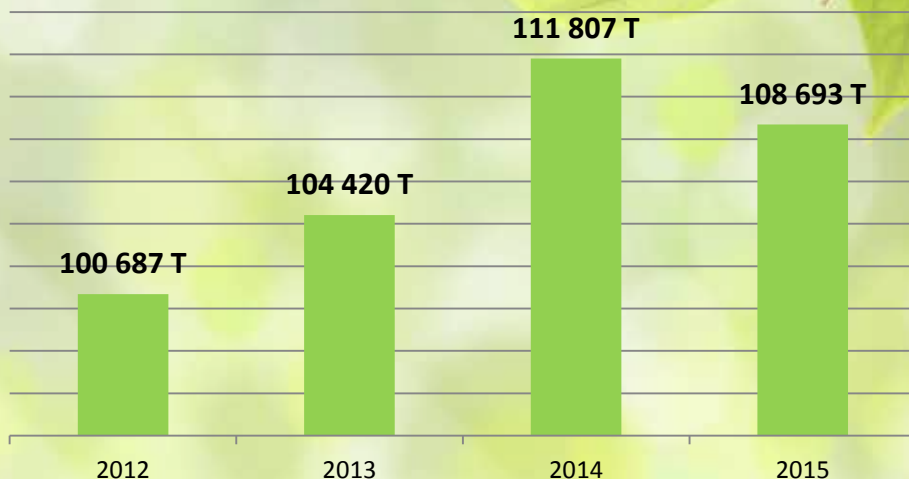
tonnes d'ordures ménagères collectées par nos adhérents

15 120

tonnes d'emballages ménagers collectés par nos adhérents



Evolution des tonnages collectés par nos adhérents




227 Kg par habitant

ORDURES MÉNAGÈRES



48 Kg par habitant

PLASTIQUES JOURNAUX / REVUES



30 Kg par habitant

VERRES



36 Kg par habitant

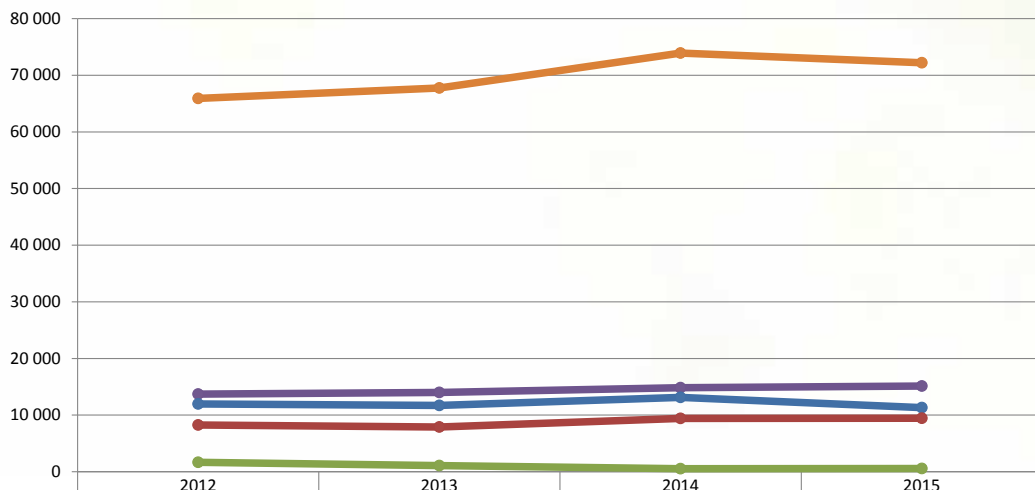
DÉCHETS VERTS



2 Kg par habitant

ENCOMBRANTS

tonnes annuelles **Évolution respective des flux de collecte**



Ordures ménagères	65 903	67 768	73 913	72 217
Emballages et Journaux Mag.	13 712	13 995	14 839	15 120
Végétaux	11 951	11 703	13 124	11 332
Verre	8 267	7 891	9 405	9 448
Encombrants	1 675	1 088	525	575

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers.

Elles sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature.

Sitreva se charge ensuite de les valoriser en les acheminant au sein des équipements appropriés.

Sitreva gère l'exploitation de 22 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du SICTOM de la région de Rambouillet, 4 sur le secteur du SICTOM du Hurepoix, 4 sur le secteur du SIRMATCOM de la région de Maintenon, 5 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau et 4 sur le sec-

teur du SICTOM de la région de Châteaudun.

Chargé de leur exploitation (à l'exception de celles des SICTOM du Hurepoix et de Châteaudun), Sitreva travaille continûment à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers sur les sites et en modernisant les modes de dépôt des déchets.

Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels et les artisans, seront ensuite soit emportés par les équipes du service transport de Sitreva vers les centres de transfert

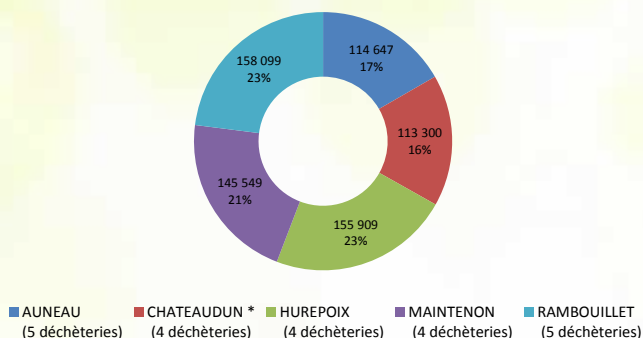
22
déchèteries

687 504*
visites

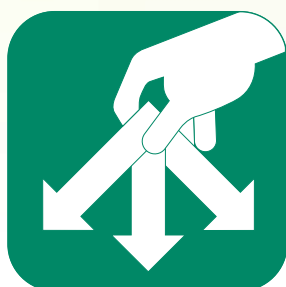
10 521
nouvelles cartes d'accès
distribuées

-4,4%
de fréquentations en
2015

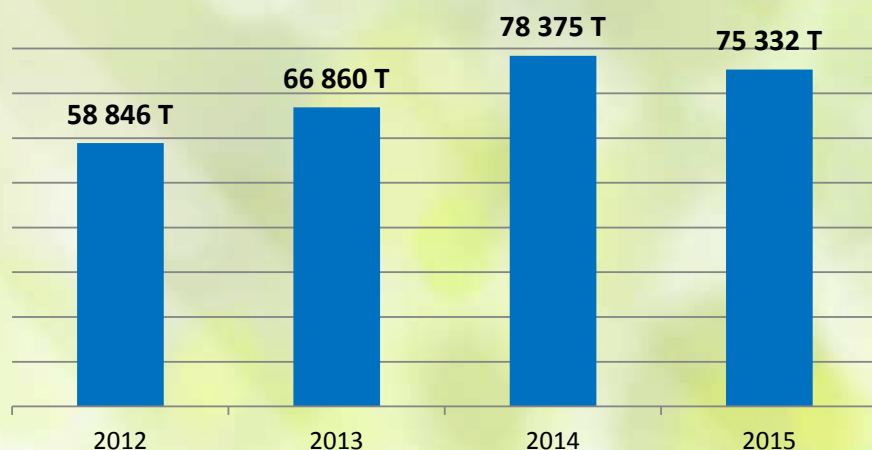
Répartition des fréquentations par secteur géographique



* Les fréquentations des déchèteries du secteur de Châteaudun sont chiffrées sur une base estimative



Evolution des tonnages apportés en déchèteries



ou vers les sites de traitement (plateforme de compostage, centre de tri, UVE) soit récupérés par les prestataires avec lesquels Sitreva a conventionné.

Une année marquée par la baisse des fréquentations et des apports

Pour l'année 2015, la fréquentation des déchèteries est de 687 504 visites, présentant une augmentation de 14% par rapport à 2014. Il convient toutefois de relativiser cette augmentation puisqu'en 2014 les fréquentations des déchèteries du SICTOM de la région de Châteaudun n'étaient pas comptabilisées. Pour 2015, la fréquentation sur les 4 déchèteries du SICTOM de Châteaudun est estimée à 113 300. Si l'on veut correctement comparer les fréquentations 2015 à celles de 2014, il convient de ne pas tenir compte de cette estimation. Elles s'élèvent alors à 574 204 visites et l'évolution est à la baisse de -4,46%.

20 types de déchets sont autorisés dans toutes nos déchèteries. En 2015, le tonnage global des déchets apportés s'élève à 75 332 tonnes, présentant une baisse de 4,2% par rapport à l'année précédente.

L'activité des déchèteries est sujette à la saisonnalité et fortement liée aux conditions météorologiques, particulièrement en ce qui concerne les végétaux. Ainsi, le tonnage des végétaux a subi une importante baisse de 18%.

Une nouvelle filière de collecte pour les déchets d'ameublement

2015 est la première année complète avec des bennes dédiées au flux mobilier. Cette filière est en place depuis octobre 2014

20
types de déchets autorisés

75 332
tonnes de déchets apportés en déchèterie

238
Kg par habitant

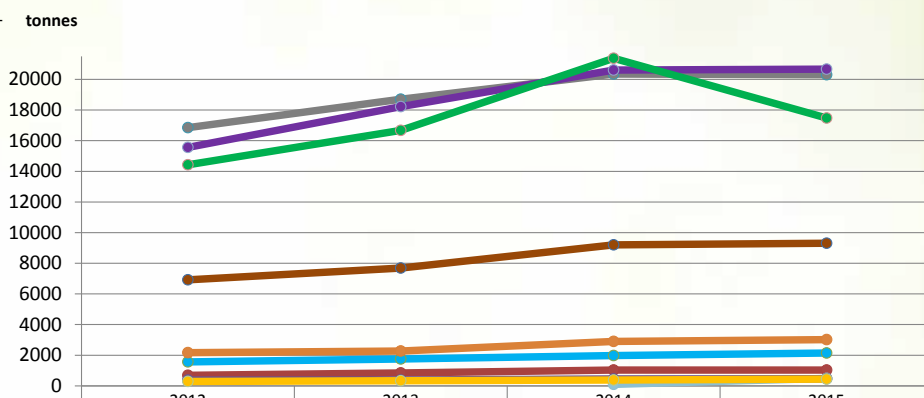
-3,8%
de tonnages en 2015 par rapport à 2014

sur trois déchèteries. Ainsi 489 tonnes de déchets d'ameublement ont été triés et valorisés dans une filière spécifique.

La formation du personnel

Durant l'année 2015, une action soutenue a été menée auprès de

Evolution respective des flux d'apports en déchèteries depuis 2012



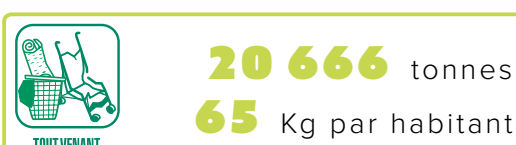
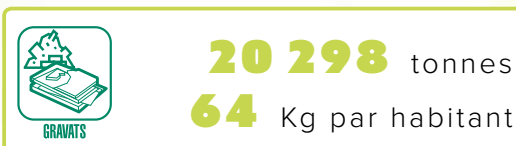
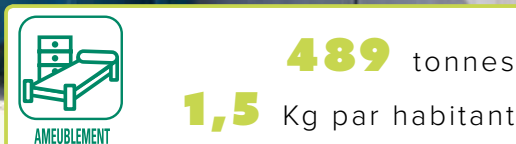
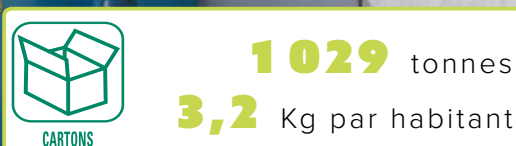
Catégorie	2012	2013	2014	2015
Bois	6923,97	7684,21	9198,93	9306,67
Cartons	682,92	846,98	1029,62	1029,62
DEA (ameublement)			99	489
DEEE	1566,23	1748	1979,53	2141,6
DDS	383,89	381,67	448,49	466,84
Gravats propres et à trier	16848	18703	20346	20298
Métaux	2167,18	2268,44	2905,05	3019,23
Tout venant	15558,15	18223,42	20613,32	20665,99
Végétaux	14429,81	16672,42	21379,77	17474,46
Autres (petits flux)	286,48	331,08	375,12	440,599



nos agents de déchèterie sur le tri et le stockage des déchets diffus spécifiques (DDS) que nous réceptionnons en déchèterie. Ces déchets, classés comme "marchandises dangereuses" font en effet l'objet d'une réglementation spécifique et leur nature les rend particulièrement nocifs vis-à-vis de l'environnement. Des conditions particulières de stockage, à l'intérieur d'armoires dédiées à cet usage, doivent donc être respectées par les agents qui ont été formés en interne à cet effet. En outre, ces déchets sont traités pour partie gratuitement par l'éco-organisme EcoDDS mais l'identification des déchets concernés, dans le cadre d'une réglemen-

tation complexe, a également nécessité l'acquisition par nos agents de nouvelles pratiques. Les efforts entrepris ont porté leurs fruits puisque les non-conformités de tri ont diminué de 73 % entre 2014 et 2015.

Tous nos agents de déchèterie ont également reçu en interne une formation sur la dernière situation des différentes filières de traitement et de valorisation des déchets qu'ils réceptionnent quotidiennement. A l'appui de cette formation ils ont visité nos différents équipements (UVE, centre de tri, plateforme de mâchefer, plateforme de compostage).



La modernisation constante des sites

Dans le souci permanent de faciliter le geste de dépose des déchets des usagers, les équipements des déchèteries sont régulièrement modernisés.

En 2015, de nouveaux meubles dédiés au dépôt des déchets de type ampoules et néons ont été installés, en partenariat avec l'éco-organisme Recylum, dans nos déchèteries de Janville et Ouarville. Les conteneurs à piles ont également été équipés de coiffe-fûts destinés à les protéger des intempéries et offrir une nouvelle signalétique aux usagers.

De façon plus conséquente, c'est toute la déchèterie de Bonnelles qui sera dans les prochains mois entièrement modernisée. Le chantier de sa réhabilitation a été lancé en novembre 2015. Sa réouverture est prévue en juillet 2016.

La préparation de la gestion totale de nos déchèteries en régie

Le contrat d'exploitation de la société Coved arrivant à terme le 31 décembre 2015, le service déchèterie a préparé pour l'année 2016 la reprise en régie de l'activité haut de quai des 4 déchèteries du SICTOM de la région de Châteaudun.

Un service au public étendu

Le périmètre d'action de Sitreva ne s'arrête pas aux frontières de son territoire administratif: 14 communes périphériques bénéficient pour leurs habitants, grâce à des conventions particulières, de l'accès aux déchèteries de Sitreva. Inversement, certaines communes situées en bordure du territoire de Sitreva bénéficient par convention des équipements de syndicats de traitement limitrophes.

La sécurité des agents de déchèterie

Travaillant sur des sites souvent isolés et parfois seuls, les agents de déchèteries ont été dotés d'équipement de Protection du Travailleur Isolé (PTI) leur garantissant une sécurité accrue.



14

communes hors du périmètre de Sitreva ont par convention le droit d'utiliser nos déchèteries



Jouxant le territoire du SIRMATCOM de la région de Maintenon, ces communes dépendent de Chartres Métropole. Leurs habitants peuvent utiliser toutes les déchèteries de Sitreva.

En orange, les communes bénéficiant d'une convention d'utilisation des déchèteries de Sitreva.

Jouxant le territoire du SICTOM de la région de Châteaudun, ces communes dépendent du SIEOM de Mer (Loiret). Leurs habitants peuvent utiliser toutes les déchèteries de Sitreva.

LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser le transport, de regrouper les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries et de réaliser des économies importantes sur le transport de ces matériaux.

Le territoire de Sitreva est maillé de nombreux sites dédiés à la collecte des déchets. Quatre centres de transfert, situés à Rambouillet, Droue-sur-Drouette, Ouarville et Châteaudun regroupent les collectes de déchets des communes les plus éloignées des centres de tri et de traitement.

Les centres de transfert servent également de sites de vidage des caissons de déchèteries. Les déchets vidés sur ces sites sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquats.



Centre de transfert de Rambouillet (78)



Centre de transfert de Droue-sur-Drouette (28)



Centre de transfert de Ouarville (28)

quantités réceptionnées sur les centres de transfert (en tonnes)

	ENTRANTS
CHATEAUDUN	12 514
DROUE SUR DROUETTE	11 966
RAMBOUILLET	58 859
OUARVILLE	8 634
TOTAL	91 973



Centre de transfert de Châteaudun (28)

DÉCHETS COLLECTÉS

Le transfert des déchets vers les sites de recyclage

Pour être traités, les déchets doivent être transportés vers les sites spécialisés. C'est la mission des services transfert et transport, qui emploient respectivement 11 et 24 agents, dont 23 chauffeurs.

Le service transport est doté de 16 camions tracteurs routiers, 15 camions porteurs, 27 semi-remorques à fond mouvant, 30 remorques de type travaux publics, 8 compacteurs et 280 caissons de déchèteries. Sitreva a réalisé en régie plus de 11 000 rotations dont 8 191 pour les déchèteries.

Tonnage moyen par rotation en hausse

En 2015, le tonnage moyen transporté par rotation est de 7,17 tonnes. Le compactage des caissons en déchèterie a permis une optimisation du transport en faisant augmenter cette moyenne depuis 2013.

Un matériel en renouvellement constant

L'entretien du matériel est assuré en régie par le service du Matériel et fait l'objet d'un renouvellement régulier. En 2015, il a été procédé à l'achat de 3 camions porteurs, 3 camions tracteurs, 7 remorques de type FMA (Fond Mouvant Alternatif), 45 caissons de 35m³ et 10 caissons de 8m³, 2 compacteurs à déchets mobiles sur berce, 1 chargeur. Ces investissements ont été réalisés en vue de

la reprise de l'exploitation des déchèteries du SICTOM de la région de Châteaudun en régie à compter du 1er janvier 2016.

Un ancien incinérateur transformé en centre de transfert

Fin 2015, d'importants travaux ont débuté sur le centre de transfert de Châteaudun. L'ancienne usine d'incinération qui occupait les lieux a été déconstruite pour permettre la construction d'un centre de transfert mieux équipé avec notamment trois trémies de vidage.

4
centres de transfert

17 052
pesées

91 973
tonnes transférées

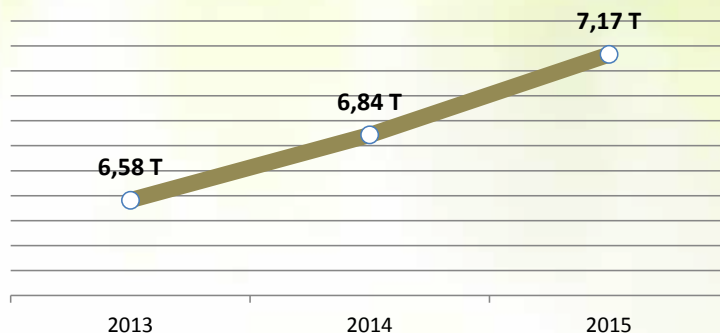
23
chauffeurs

6 250
tonnes transportées par
an et par chauffeur

7,17
tonnes transportées en
moyenne par rotation
(+4,8%)

904 500
Kms parcourus

Tonnage moyen transporté par rotation



LA VALORISATION

Après collecte, les déchets sont orientés vers différentes filières de traitement. Le processus de traitement vise à valoriser au maximum les déchets en les transformant en nouvelle matière première (valorisation matière) ou en les transformant en énergie (valorisation énergétique).

Au 31 décembre 2015, ce sont 23 déchets différents, issus des collectes réalisées par les SICTOM

ou apportés par les particuliers en déchèteries, que Sitreva a pris en charge et dont il a géré le traitement.

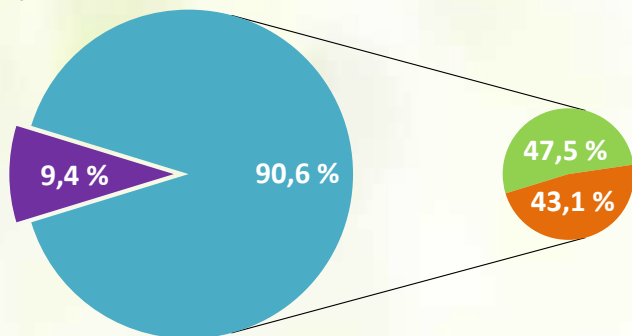
90,6 % des 185 061 tonnes de déchets traitées par Sitreva ont été valorisés, en matière ou en énergie, tandis que la part de déchets non valorisable a été enfouie en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU).

La valorisation matière

Elle vise à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Sont concernés par ce mode de



Répartition des modes de traitement des déchets de Sitreva



■ Enfouissement ■ Valorisation matière ■ Valorisation énergétique

	2012	2013	2014	2015
Valorisation matière	80 003	82 619	96 406	87 828
Valorisation énergétique	72 584	75 277	81 698	79 743
Enfouissement	13 529	15 188	17 151	17 490
Total	166 116	173 084	195 255	185 061

valorisation, les emballages et journaux-magazines et tous les déchets collectés en déchèterie à l'exception du tout-venant, des DASRI et d'une partie des DDS.

Deux centres de tri

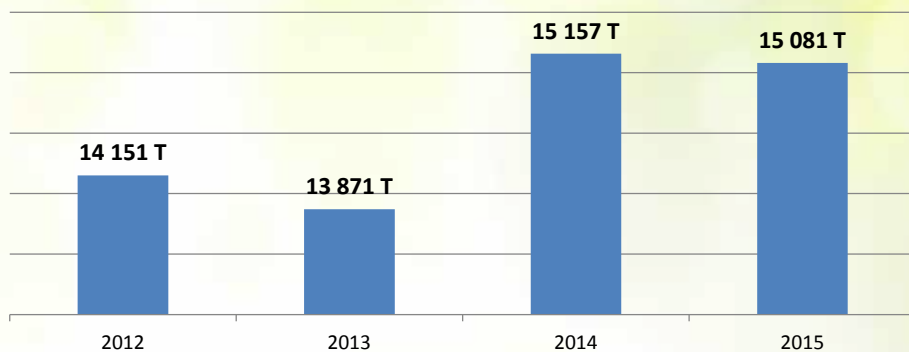
Les collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Rambouillet, le SICTOM du Hurepoix, le SICTOM de la région d'Auneau et le SIRMATCOM de la région de Maintenon, sont triées dans le centre SETRI géré dans le cadre de la DSP par la société Valoryele et situé à Rambouillet, Les collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Châteaudun sont triées dans le cadre d'un contrat de prestation passé avec le centre de tri NATRIEL situé à Dreux.

Véritables unités industrielles, les centres de tri servent à optimiser la valorisation des déchets en séparant les emballages



Le centre de tri SETRI à Rambouillet emploie 40 personnes dont 22 trieurs. D'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, tout ce qui y entre est valorisé : une partie en valorisation matière et une autre partie en valorisation énergétique (les refus de tri).

Evolution des tonnages valorisés dans les centres de tri (emballages / journaux mag / refus de tri)



15 081

tonnes d'emballages valorisés

47

Kg d'emballages valorisés par habitant

Matières recyclables issues des centres de tri

Acier	474,70 tonnes
Aluminium	39,28 tonnes
Carton	4162,00 tonnes
Plastique – PET clair	667,28 tonnes
Plastique – PET Couleur	440,05 tonnes
Plastique – PEHD	388,41 tonnes
Papiers / Journaux / Magazines	3480,10 tonnes
Gros de Magasin	2216,47 tonnes
Briques alimentaires	184,46 tonnes
Refus de tri	3028,74 tonnes

ménagers en fonction de leur matière.

Les emballages issus de la collecte sélective sont triés manuellement et mécaniquement pour séparer les matériaux avant leur envoi en filière de recyclage.

La valorisation des végétaux en compost

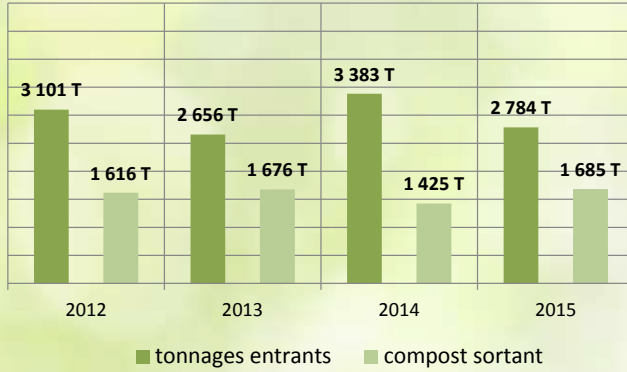
Les végétaux sont traités pour partie par des prestataires et pour partie par Sitreva sur sa plateforme de compostage

située à Ouarville. La production de compost y est réalisée à partir des stocks de végétaux entrés l'année n-1 (en 2015 le compost est produit à partir des végétaux collectés en 2014). Elle est ensuite vendue aux agriculteurs locaux.

2 783
tonnes de végétaux entrants

1 685
tonnes de compost produit

Végétaux traités en régie par Sitreva



Un prestataire est mandaté pour effectuer le broyage plusieurs fois par an. Le compost produit est régulièrement analysé et contrôlé. Des analyses pratiquées par un laboratoire permettent de rendre le produit conforme à la norme NFU-44-051.



La valorisation énergétique

Elle vise à récupérer de l'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité en incinérant les déchets. Sont concernés par ce mode de valorisation, les ordures ménagères, les refus de tri issus du centre de tri des emballages et une partie du tout-venant. Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'Unité de Valorisation Énergétique est exploitée en délégation de service public (DSP) par la société Valoryele.

En juillet 2015, Valoryele a mis à disposition d'un propriétaire de moutons la prairie devant l'usine. Après avoir entièrement clôturé la zone, et assuré l'approvisionnement en eau, Valoryele a accueilli 5 moutons d'Ouessant, 3 mâles et 2 femelles. Un contrat a été signé avec le propriétaire des animaux, qui reste entièrement responsable des moutons. La prairie est ainsi entretenue naturellement.



127 346

tonnes valorisées
(-5,36%) dont

79 656

tonnes en provenance de
Sitreva

68 %

taux de performance
énergétique

57 331

Mwh d'électricité
produite

44 798

Mwh d'électricité vendue
sur les réseaux

Performance énergétique de l'UVE

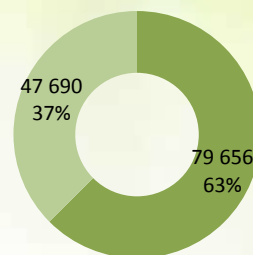
Le taux de performance énergétique de l'usine est de 68 % alors que le seuil à atteindre pour bénéficier d'une réduction de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est de 60%. Cette bonne performance, alliée à la norme ISO 14001, permet de bénéficier d'une TGAP réduite (4,11 € la tonne au lieu de 14,37 €).

La production énergétique de l'usine s'élève pour 2015 à 57 531 Mwh soit la consommation d'une ville de 70 000 habitants. Cette production est en baisse de 10,66 % par rapport à 2014 en

raison de l'arrêt du groupe turbo alternateur pendant 11 semaines pour la révision majeure.

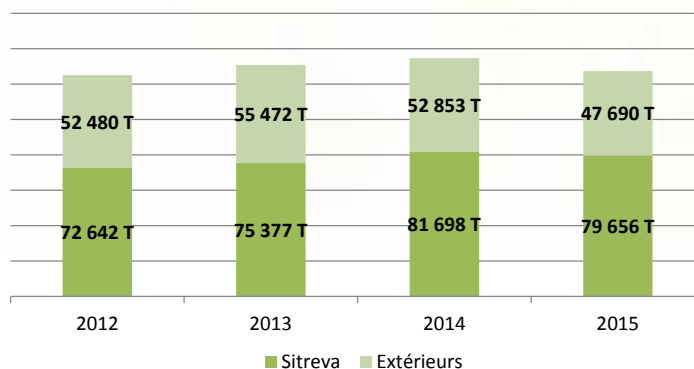
44 798 Mwh sont redistribués sur le réseau EDF, le reste servant au fonctionnement de l'usine.

Répartition de la valorisation énergétique entre SITREVA et les apports extérieurs - 2015



■ Sitreva ■ Extérieurs

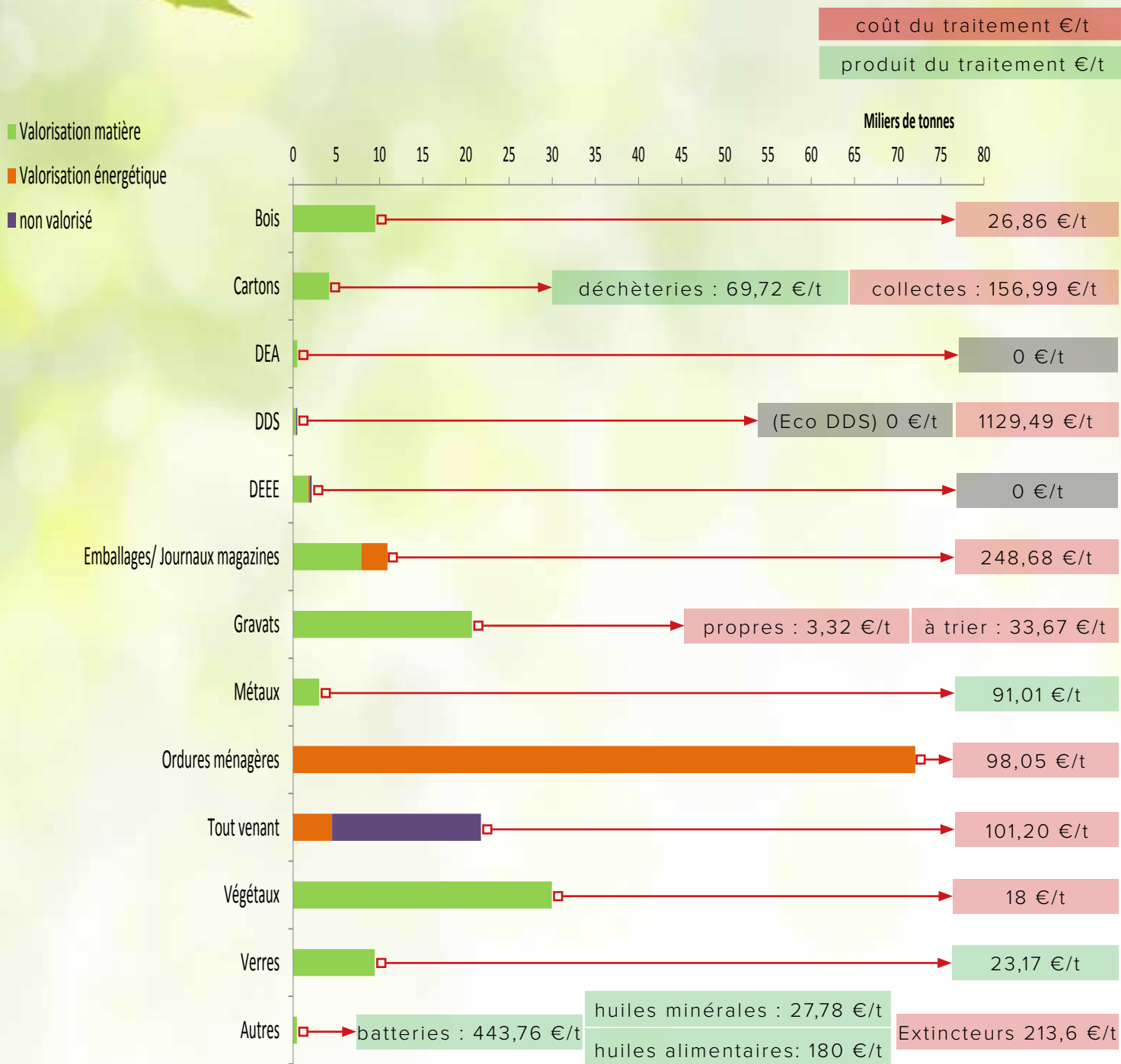
Évolution des tonnages traités par l'UVE



D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, l'usine peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.



Aperçu global des coûts et produits générés par le traitement des déchets



LES PARTENAIRES

► Eco-Organismes

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Corépile : assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents.

DASTRI : Prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Traite les déchets d'activité de soins collectés dans nos déchèteries

Eco-Emballages : Éco-Emballages assiste les collectivités territoriales pour la mise en place de

la collecte sélective. Depuis 1992, elle participe au financement des dépenses et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

EcoDDS : Sa mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Ecofolio : Coordonne et finance le recyclage du papier en France.

Eco-Systèmes : assure













la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en fin de vie.

Eco-mobilier : Assure la collecte et la valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou la valorisation énergétique.

Récylum : Prend en charge la collecte et le recyclage des ampoules et néons usagés.

► Prestataires de service

Après collecte, les déchets sont orientés vers différentes filières de traitement par nos prestataires choisis après consultation.

 BOIS	Paprec Coved Semaval	 MÉTAUX	Métalufer Quentin SFE	 BATTERIES	GDE
 CARTONS	Coved SETRI	 TOUT-VENANT	Coved Valoryele	 HUILES DE FUTURES HUILES DE VÉHICULE	Ecologic Oil Eco-huile
 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)	Triadis Coved BS Environnement CDS	 DÉCHETS VERTS	Compost Sud Essonne Compadrue Donn vert Sede Coved	 CARTOUCHES ENCRE NESPRESSO	Collectors
 GRAVATS	Pigeon SECM Sematerre Coved	 EXTINCTEURS	Eurofeu Triadis BS Environnement	 TEXTILES	Le Relais

GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

CET

Centre d'Enfouissement Technique (voir décharge et CSDU)

Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

CSDU

Centre de Stockage des Déchets Ultimes (anciennement décharge et CET).

Il existe trois types de CSDU : CSDU 1 (déchets industriels dangereux), CSDU 2 (déchets ménagers et assimilés), CSDU 3 (déchets dits inertes). Le centre de stockage est composé d'alvéoles entourées de digues étanches. L'étanchéité est assurée par superposition d'une géomembrane en mélange de fibres textiles en PEHD et de matériaux drainant. La durée d'exploitation est en général de vingt ans.

Déchets

Un déchet est " tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon " (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, monstres, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser

et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des Ménages).

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits " blancs " (électroménager), les produits " bruns " (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits " gris " (bureautique, informatique).

DIB (Déchets Industriels Banals)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie, les déchets issus du commerce et de l'artisanat, ainsi que les « assimilables ».

Eco-Emballages

Organise le tri, la collecte sélective et le recyclage des emballages en France. Conseille les particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le trans-

port et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

Encombrants (voir Tout-venants)

Etablissement public de coopération intercommunale

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Elargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

PEHD (PolyEthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

PET (PolyEthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du du recyclage.

Récupération

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des

formes particulières de réemploi.

Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

Taux de refus ou Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

UVE (Unité de Valorisation Énergétique)

Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

Valorisation matière = recyclage

SITREVA

19 rue Gustave Eiffel

ZA du Bel Air

78120 Rambouillet

01 34 57 12 20

www.sitreva.fr

facebook.com/sitreva